

**LA FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTO
LA LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE
OCCITANIE PYRENEES**

**L'ASA ROUTE D'ARGENT
ET
L'ECURIE DES MARMOTS**

**VOUS PRESENTENT
LA 33^{ème} COURSE DE CÔTE
REGIONALE
DE**

**ST GENIEZ D'OLT
LE 18 juillet 2021**

AVEYRON-12

Règlement

REGLEMENT PARTICULIER

33^{ème} COURSE DE CÔTE REGIONALE DE ST GENIEZ D'OLT AVEYRON-12

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE ROUTE D'ARGENT organise le 17 et 18 juillet 2021 avec le concours de l'ÉCURIE DES MARMOTS une épreuve automobile **COURSE DE CÔTE REGIONALE** dénommée : **33^{ème} COURSE DE CÔTE REGIONALE DE ST GENIEZ D'OLT AVEYRON-12**

Cette épreuve compte pour de la COUPE de France de la Montagne et le Championnat de la LIGUE REGIONALE OCCITANIE PYRENEES coefficient 2

Le présent règlement a été approuvé par la FFSA sous le numéro **R310 du 12 mai 2021** et la Ligue Régionale sous le numéro **R28 en date du 12 mai 2021**.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

Organisateur technique :

Manuel Crespo

Garage Renault Avenue d'Espalion 12130 St Geniez d'Olt

Tel : 05.65.47.52.89

Courriel : garage.crespo@wanadoo.fr

1.1P. OFFICIELS :

Épreuves régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Max DECARPENTRIElic n° 3433
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	M. Thierry LE FOLL.....lic n° 58387
	M. Jean Louis VATON.....lic n° 5493
Directeur de Course	M. Yves ESCLOUPE.....lic n° 76046
Directeur de Course Adjoint	M. Marcel CABROL.....lic n°14590
Responsable des Commissaires Techniques	M. Yves PERIE.....lic .n° 54790
Commissaires Techniques (B au minimum)	M. Pierre Marc CABOT.....lic .n° 15237
	M. Daniel LAPIQUE.....lic n° 5826
	M. Roger VANARA.....lic n° 114975
Chargé de la mise en place des moyens	M. Manuel CRESPO.....lic n° 25982
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. Guillaume FAYET.....lic n° 162390
Chargé des Commissaires de route	M. Jean-Louis DOMERGUE.....lic n° 12934
	M. Didier TEYSSÉDRE
Chronométrateurs	M. Cédric VALENTIN.....lic n°190616
Médecin Chef :	M. Thierry MAILLEFERT
Ambulance :	M. Michel ANDRIEU

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 13 juillet 2021 à minuit cachet de la poste faisant foi.

Publication de la liste des engagés le jeudi 15 juillet 2021.

Vérifications administratives le samedi 17 juillet 2021 de 17h00 à 20 heures à la brasserie Capoulade place du Général de Gaulle à St Geniez d'Olt.

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs le samedi 17 juillet 2021 à 19h15 à la brasserie Capoulade place du Général de Gaulle à St Geniez d'Olt.

Vérifications techniques le samedi 17 juillet 2021 de 17h15 à 20h15, Place du Général de Gaulle à St Geniez d'Olt..

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 18 juillet 2021 à 8h20 au parc de départ.

Briefing des Commissaires le dimanche 18 juillet 2021 à 8h00 au départ de la course

Briefing des pilotes sera remis aux pilotes contre émargement lors des vérifications

Essais non chronométrés le dimanche 18 juillet 2021 de 8h30 à 9h40.

Essais chronométrés N°1 le dimanche 18 juillet 2021 de 9h55 à 11h05.

Essais chronométrés N°2 dimanche 18 juillet 2021 de 11h20 à 12h30.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 18 juillet 2021 à 12h35.

Course

- o 1^{ère} montée le dimanche 18 juillet 2021 à partir de 14h00 à 15h10
- o 2^{ème} montée le dimanche 18 juillet 2021 à partir de 15h20 à 16h30
- o 3^{ème} montée le dimanche 18 juillet 2021 à partir de 16h40 à 17h50

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) Lieu : Avenue de la gare à St Geniez d'Olt (du départ au croisement avec l'avenue nationale)

Affichage des résultats provisoires : le dimanche 18 juillet 2021 après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé final.

Remise des prix le dimanche 18 juillet 2021 à 19 heures, lieu; sous les Cloîtres de St Geniez d'Olt.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès à la remise des prix fixée à 19h00.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège: **Parc de départ.**

1.3P. VERIFICATIONS

Voir article 1.2p

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique .

Aucune vérification administrative ou technique ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit à 20h15. A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 18 juillet 2021 à 8h15.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage CRESPO :

Adresse : avenue d'Espalion à St Geniez d'Olt.

Taux horaire de la main-d'œuvre : (60 € TTC).

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Conforme au règlement F.F.S.A

ARTICLE 2P. ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D.

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Garage CRESPO avenue d'Espalion à 12130 St Geniez d'Olt..... Téléphone : 05 65 47 52 89 jusqu'au mardi 13 juillet 2021 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation sont fixés à 300 €, réduits à 150 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et de 140 € pour les licenciés de l'A S A Route d'Argent.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 80, la double monte est autorisée. Voir règlement standard des Courses de Côte.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.2.7P. ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte. La publicité obligatoire fera l'objet d'un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de la côte Régionale de ST GENIEZ D'OLT a le parcours suivant : sur la route D2.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : route D2.

Arrivée : route D2.

Pente moyenne : 6.28%

Longueur du parcours : 1560 m

Modalités de retour au départ s'effectuera sous l'autorité de la Direction de Course.

Parc départ : Avenue de la Gare située avant la ligne de départ route D2 côté droit (pour laisser le côté gauche libre au véhicule de secours)

Parc arrivée : Route D2, 400 m après l'arrivée.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Les concurrents se présenteront sur la ligne de départ côté droit.

6.3.P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu de file de départ : D2 droit

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 min avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4.P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5.P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés sur la D2

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 7h00 le jeudi 11 juillet 2019.

Les remorques devront être garées sur les emplacements prévus à cet effet.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé avenue de la gare à ST GENIEZ D'OLT.

6.7.P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : Brasserie Capoulade Place du Général de Gaulle – St Geniez d'Olt.
- pendant les essais et la course au parc départ : sur la ligne de départ.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : sur la ligne de départ.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanences se tiendra : le dimanche 19 juillet 2020 de 8h00 à la fin de l'épreuve au P.C. Course sur la ligne de départ

Téléphone permanence n° 05 65 70 48 36

Centre de secours le plus proche : Lieu : St-Geniez d'Olt Tél. n° 18

CENTRE HOSPITALIER DE RODEZ TEL. : 05 65 55 12 12.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Voir règlement standard des Courses de Côte.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) sera remis aux pilotes contre émargement lors des vérifications.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera : le meilleur temps établi à l'issue des trois montées course. Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. TROPHEE

Néant

10.2P. PRIX

Les conditions sanitaires actuelles nous amènent à supprimer les remises de prix financière pour préserver nos sponsors , nos partenaires et par conséquence la course de côte

10.3P. COUPES

Il sera attribué une coupe à chaque concurrent récompensé.
Les coupes ne seront pas cumulables.

10.4P. REMISE DES COUPES

Nous nous adapterons aux mesures de protection sanitaire en vigueur au moment de la course de côte

HEBERGEMENTS

HOTEL DE FRANCE : 05.65.70.42.20

CAMPING MARMOTEL : 05.65.70.46.51

HOTEL MODERNE : 05.65.41.44.41

CAMPING CAMPEOLE : 05.65.10.40.43

HOTEL DU LION D'OR : 05.65.43.43.32

LA CASCADE : 05.68.78.65.97

OFFICE DE TOURISME (gîtes) : 05.65.70.43.42